

**Département
Des ARDENNES
=====**
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39
EFFECTIF LEGAL : 39**

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 17.09.2026
Convocation faite
Le 04.09.2026**

**Délibération
N°2026-09-170**

**Non recours au vote
électronique pour les
élections professionnelles**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, MM. Pascal GILLAUD, Dominique BERNIER, Mmes Magali CAPLET, Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2026-09-149), Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-09-147), Mme Carole AVRIL, MM. Claude WALLENDORFF, Jean-Claude JACQUEMART, Mmes Delphine DEHOUX (représentant M. Bernard DEFORGE), Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point n°2026-09-149), Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, MM. Romain ZOLTOWLOS, Pierre JANIK, Christophe LEONARD, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à Mme Valérie D'AMARIO), Mme Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Dominique HAMAIDE (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), Mme Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2026-09-148), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à Mme Angélique WAUTOT), Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-09-146), Mme Roseline MADDI (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. Olivier DIEUDONNE (pouvoir à Mme Priscillia MAZZA), Bernard DEFORGE (représenté par Mme Delphine DEHOUX), Sébastien PAULET (jusqu'au point n°2026-09-148), Mmes Carole ARIBI (pouvoir à M. Cédric JAGIELSKI), Marion JACQUEMIN (pouvoir à M. Romain ZOLTOWLOS), M. Hacı-Durmus DEMIR.

M. Hervé FRANCOTTE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2026-05-094 du 28 mai 2026 approuvant le recours au vote électronique, sous réserve de faisabilité, pour les prochaines élections professionnelles du 10 décembre 2026,

Considérant les tarifs annoncés, de la complexité de mise en œuvre de la procédure et compte tenu du nombre d'électeurs,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **décide** de renoncer à la mise en place du vote électronique et de se cantonner au vote à l'urne et par correspondance, comme pour les élections précédentes.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET
2026.09.21 15:50:21 +0200
Ref:11794336-17815825-1-D
Signature numérique
le Président